

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le lundi 28 octobre 2024

18h45

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Marc Hébert	Directeur général adjoint
	Joey Thibodeau	Greffier municipal

Également présents :	Sonia McGraw	Escadron 791 Tracadie
(point 3)	Karen Haché	Escadron 791 Tracadie

Sont absents :	Joanne Doiron	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h45 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

11 citoyen(ne)s sont présent(e)s.

Résolution: 2024-228-CP

Proposé par Yolan Thomas

Appuyé par Guy Basque

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du dossier 3 au point 5.1 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local » ainsi que des points 5.3 « Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local ou qui risqueraient de compromettre des négociations entreprises en vue d'aboutir à la conclusion d'une entente ou d'un contrat » et 5.4 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le conseiller Guy Basque déclare un conflit d'intérêts pour le dossier 1 du point 6.1 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ».

3. RENCONTRE AVEC L'ESCADRON 791 DES CADETS DE L'AIR

Pour information et suivi.

Des représentantes de l'Escadron 791 de Tracadie présentent une demande de la part de leur organisme afin de solliciter la collaboration de la municipalité dans leur projet d'organiser une commémoration officielle pour le 55e anniversaire des Cadets de l'air de Tracadie en mai 2025.

Résolution: 2024-229-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de collaborer avec les représentantes de l'Escadron 791 de Tracadie afin d'avoir tous les détails à venir pour la présente demande de commémoration et de faire un rapport au Comité plénier.

ADOPTÉE

4. POINTS DE DISCUSSION

4.1 Révision de la politique sur les prêts d'équipements.

Pour information.

Suite à une demande des membres du Comité plénier, celui-ci révisé la politique municipale sur les prêts d'équipements. Suite à cette révision, il n'y a aucune proposition pour modifier la politique. Cependant, les membres du comité suggèrent que la municipalité devrait prêter un chapiteau seulement si la municipalité a reçu une garantie que le demandeur est apte à en faire le montage et le démontage.

4.2 Révision du Plan rural.

Pour information.

Un membre du comité informe celui-ci que lors d'une proposition, il ne voulait pas faire une demande pour une révision du Plan rural de Tracadie par la CSRPA, mais plutôt pour une révision à l'interne afin de voir si l'on doit modifier certaines sections du Plan rural. Le membre du comité voulait aussi que l'on étudie le mécontentement de la population pour les permis de construction. Le comité est informé que l'administration municipale prévoit faire une révision du Plan rural, mais qu'aucune date pour cette

révision n'a été déterminée. Un membre du comité demande si la CSRPA a nommé un représentant pour la région de Tracadie. Le maire informe le comité que selon l'information reçue, cela devrait être fait prochainement.

4.3 Modification à l'arrêté sur les parcs à ferraille ou dépôt d'objets de récupération.

Pour information.

Suite à une demande du comité, celui-ci est informé qu'il n'est pas nécessaire de modifier l'arrêté pour y ajouter une date limite pour être conforme, car il y a déjà un mécanisme à cet effet à l'article 8 dudit arrêté.

4.4 Nouvel arrêté concernant le Code de déontologie du conseil municipal.

Pour information et suivi.

Le comité est informé que suite à l'adoption du nouveau règlement provincial sur le Code de déontologie, l'administration municipale va envoyer par courriel une nouvelle ébauche d'arrêté municipal sur le Code de déontologie du conseil municipal, et ce pour permettre aux membres du conseil municipal d'en prendre connaissance. Ce projet d'arrêté devrait être étudié par le conseil municipal lors de la réunion du Comité plénier du 25 novembre prochain.

À la demande des membres du comité, l'administration municipale va également imprimer des copies dudit arrêté proposé.

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2024-230-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Pierre Morais

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

5.2 Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

5.3 Article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) c) Questions de renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes financières pour une personne ou pour le gouvernement local.

5.4 Article 68(10) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2024-233-CP
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Guy Basque

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Rita Benoit propose que la réunion soit levée à 20h44 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal